

RÈGLEMENT 2020-1425

Règlement 2020-1425 abrogeant le règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le Règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet est abrogé.
2. La Ville décrète l'annulation du pouvoir d'emprunt du Règlement numéro 2019-1403.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alexandra Labbé, mairesse

Me Sandra Ruel, greffière



REGLEMENT 2020-1425 ABROGEANT LE REGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1403
DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 910 000 \$ CONCERNANT DES
TRAVAUX DE PAVAGE ET D'INFRASTRUCTURES DES RUES DES VOLTIGEURS
ET JACQUES-SACHET

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	4 février 2020
Projet de règlement déposé le :	4 février 2020
Adopté le :	10 mars 2020
Approbation du MAMH le :	
Publié conformément à la Loi le :	

Alexandra Labbé, mairesse

Me Sandra Ruel, greffière